



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un dossier de demande de dérogation « espèces
protégées » dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques
« Sud Landes » à Oeyregave et Hastingues**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études conclu le 5 mai 2022 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'extension de la zone d'activités économiques « Sud Landes » à Oeyregave et Hastingues, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 6 mai 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SARLU ETEN Environnement - 49 rue Camille Claudel - SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » dans le cadre du dossier d'étude d'impact de la ZAC Sud Landes II.
 - **Montant total HT :** 8 800,00 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

23 MAI 2025

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON